

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane MIRA- Bejaia
Faculté de Droit et des Sciences Politiques



جامعة بجاية
Tasdawit n' Bgayet
Université de Béjaïa

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة عبد الرحمان ميرة - بجاية
كلية الحقوق والعلوم السياسية

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 07	11/07/2021	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur:

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :










7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté
Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	ZOUAÏMIA Rachid	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	AÏT MANSOUR Kamal	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
7	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
8	DEMOUCHE Hakima	Présidente Comité sc. Dép. Ens. base	
9	AÏT CHAOUICHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	SAÏCHE Abdelmalek	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	MAZIZ Abdesslem	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	TEBBACHE Azzeddine	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	TRIKI Farid	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
17	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A	
18	KHELFI Abderrahmane	Directeur de Laboratoire	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements
2	AÏSSAOUI Azedine	Président Comité sc. Dép. Droit public
3	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
4	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant Maîtres-assistants cl. A
5	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire ;
2. Evaluation de candidatures à l'Habilitation Universitaire ;
3. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat en Sciences ;
4. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) ;
5. Validation de supports pédagogiques.
6. Validation de Projet de recherche formation universitaire PRFU ;
7. Manifestations scientifiques.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire :

1 Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen de deux (02) dossiers de constitution de jurys de soutenance de l'Habilitation Universitaire et ce, en conformité avec les dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ; de l'arrêté n° 170 du 20 février 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire ; de l'arrêté n° 1426 du 13 août 2019 habilitant l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

☐ **M. MOUSSACEB Zahir** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par : M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia ; M. TAOUILT Karim, MCA, Université de Bejaia ; M. BELMAMI Amor, Professeur, Université de Sétif 2, désignés par délibération du Conseil scientifique du 28 juin 2021 en qualité de rapporteurs.

☐ **M. BELLOUL Amar** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia ; M. MAIFI Laziz, MCA, Université de Bejaia ; Mme AIT TAFATI Hafida, MCA, Université de Tizi-Ouzou, désignés par délibération du Conseil scientifique du 28 juin 2021 en qualité de rapporteurs.

2 Résolutions

Le Conseil a procédé à la désignation de deux (02) jurys de soutenance de l'habilitation universitaire composés comme suit :

☐ **Jury de soutenance de M. MOUSSACEB Zahir** :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. HAMADI Zoubir, MCA, Université de Bejaia, Examineur ;

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

- M. BENZIOUCHE Mabrouk, Professeur, Université de Sétif 2, Examineur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. TAOUILT Karim, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. BELMAMI Amor, Professeur, Université de Sétif 2, Rapporteur.

▣ Jury de soutenance de M. BELLOUL Amar :

- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. BERRI Noureddine, MCA, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme HASSAINE Samia, Professeur, Université de Boumerdes, Examinatrice ;
- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. MAIFI Laziz, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- Mme AIT TAFATI Hafida, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Rapporteur.

Point n° 2 : Evaluation de candidature à l'Habilitation Universitaire :

1. Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un (01) dossier de candidature à l'Habilitation Universitaire présenté par :

▣ M. KACIMI Youcef, Maître de conférences classe B, Université de Bejaia. L'intéressé a présenté un article intitulé :

"في قصور الحماية الفعلية للمهاجر غير النظامي"

Publié dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, volume 11, n° 2, 2020, pp. 599-615.

L'article présenté se décline comme un travail de recherche hors thèse, soumis après la soutenance du diplôme de doctorat et publié dans la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, classée dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019, disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/126045>

2. Résolution

Le conseil scientifique, après s'être assuré de la recevabilité du dossier, a procédé à la désignation d'experts en vue de l'évaluation scientifique de la candidature à l'habilitation universitaire de M. KACIMI Youcef comme suit :

- M. OUKIL Mohamed Amine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur;
- M. MOUKA Abdelkrim, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Rapporteur.

Point n° 3 : Constitution de jurys de soutenance de Thèses de Doctorat en Sciences

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de quatre (04) jurys de soutenance de Thèses de Doctorat en sciences, Spécialité : Droit et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 modifié et complété relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire et des dispositions de l'arrêté n° 37 du 1^{er} février 2015 habilitant l'université A. Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

▣ M. KOUSSA Hocine :

Intitulé de la Thèse :

أحكام الاختصاص القضائي في منازعات الملكية العقارية

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse présentés par M. KHELFI Abderrahmane, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"المنازعات الناشئة عن عملية المسح العقاري"

Publié dans la *Revue Académique de la Recherche Juridique*, vol. 12, n° 1, 2021, pp. 223-240.

☐ M. DIB Zakaria :

Intitulé de la Thèse :

التراخيص الواردة على الحقوق الاحتكارية لمالك براءة الاختراع (دراسة مقارنة)

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse présentés par M. KHELFI Abderrahmane, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"آليات الحماية القضائية لبراءة الاختراع في التشريع الجزائري"

Publié dans la *Revue de Développement des Ressources Humaines*, vol. 11, n° 3, 2020, pp. 453-472.

☐ M. LAIB Chaàbane:

Intitulé de la Thèse :

النظام القانوني للاستثمار الجزائري في الخارج

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse présentés par M. KEBAILI Tayeb, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"إستراتيجية تشجيع الاستثمار الجزائري في الخارج"

Publié dans la *Revue Académique de la Recherche Juridique*, vol. 11, n° 2 (numéro spécial), 2020, pp. 128-141.

☐ M. BENYOUB Djahid :

Intitulé de la Thèse :

دولة القانون بين فعالية الأمن القانوني ومقتضيات حوكمة القضاء

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse présentés par M. KEBAILI Tayeb, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"النظم القانونية الحديثة : أي تحدّ لنمذجة توافقية في نظام قانوني جزائري معقّد"

Publié dans la *Revue Académique de la Recherche Juridique*, vol. 12, n° 1, 2021, pp. 11-31.

2. Résolutions

▣ Jury de soutenance de M. KOUSSA Hocine :

Au vu du classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/154683>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par **M. KOUSSA Hocine** comme suit :

- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. ATMANI Bilal, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. BELISSAOUI Mohamed Tahar, Professeur, Université de Sétif 2, Examineur ;
- M. BENSALIM Omar, Professeur, Université de Barika, Examineur ;
- M. OUDDAI Azzeddine, Maître de conférences classe A, Université de Sétif 2, Examineur.

▣ Jury de soutenance de M. DIB Zakaria :

Au vu du classement de la **Revue de Développement des Ressources Humaines** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/134513>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par **M. DIB Zakaria** comme suit :

- M. ASSALI Abdelkrim, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. HAMADI Zoubir, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. BOUDIAF Abderrazak, Professeur, Université de Sétif 2, Examineur ;
- M. RADJI Abdelaziz, Professeur, Université de Khenchela, Examineur ;
- M. BELAZEM Mabrouk, Maître de conférences classe A, Université de Sétif 2, Examineur.

▣ Jury de soutenance de M. LAIB Chaàbane :

Au vu du classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/126019>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par **M. LAIB Chaàbane** comme suit :

- Mme IRZIL El-Kahina, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Présidente ;
- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. MAIFI Laziz, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. BENHELLAL Nadir, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. MOUKA Abelkrim, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur ;
- Mme OUBAYA Malika, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.

☐ Jury de soutenance de M. BENYOUB Djahid :

Au vu du classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/154671>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par M. BENYOUB Djahid comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. BERKANI Amar, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. BOUBCHIR Mohand Amokrane, Professeur, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- M. KHALLAF Fatah, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur ;
- M. ZAIDI Hamid, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examineur.

Point n° 4 : Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD)

1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) en Droit Public, Spécialité : Droit Public des Affaires et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat et de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016, fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

- M. TOUATI Ghiles : Spécialité « Droit Public des affaires» ;

Intitulé de la Thèse :

نظرية التسهيلات الأساسية وقانون المنافسة

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. BERRI Noureddine, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressé qui cumule **210 points** ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"نظرية التسهيلات الأساسية : وسيلة لمنافسة فعلية"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 08, numéro 3, 2017, pp. 11-19 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/40771>

2. Résolution

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique de la faculté du 28 avril 2014 en vertu duquel ce dernier a procédé au classement de la **Revue Académique de la Recherche Juridique**, éditée par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa, parmi les revues accueillant des publications acceptables aux soutenances de thèses de doctorat et de l'habilitation universitaire et ce, en ce qu'elle répond aux critères fixés par le Conseil scientifique de l'Université Abderrahmane Mira de Béjaïa par délibérations des 15 janvier 2014 et 14 décembre 2014 ;

Au vu de la soumission et de l'acceptation de l'article présenté avant la promulgation de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. TOUATI Ghiles** comme suit :

- M. ZOUAÏMIA Rachid, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. BERRI Nouredine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AÏSSAOUI Azedine, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme MAKHTOUR Dalila, Maître de conférences classe A, Université Tizi-Ouzou, Examinatrice ;
- Mme DJELLAL Messad, Maître de conférences classe A, Université de Tizi-Ouzou, Examinatrice.

Point n° 5 : Validation de supports pédagogiques

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider deux (02) supports pédagogiques présentés par :

☐ **Mme HANIFI Hadda**, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : «محاضرات في التحكيم الدولي»

Destiné aux étudiants de 2^{ème} année Master, spécialité : Droit International Public.

☐ **Mme BEZZAHI Saloua**, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : «محاضرات في مقياس القانون الإداري»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année de Licence.

2. Résolutions

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit public en date du 07 juillet 2021 s'agissant du support pédagogique de **Mme HANIFI Hadda** et par le comité scientifique du département des enseignements de base en droit en date du 08 juillet 2021 s'agissant du support pédagogique de **Mme BEZZAHI Saloua**.

Après examen des supports pédagogiques en cause et s'être assuré qu'ils répondent aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique les valide au titre de photocopiés et émet un avis favorable à leur mise en ligne.

Point n° 6 : Validation de projet de recherche formation universitaire (PRFU) :

1. Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a été saisi en vue de valider un projet de recherche formation universitaire et ce, conformément à la Circulaire n° 02 du 20 février 2018 relative à la procédure de recevabilité et de gestion des projets de recherche formation universitaire (PRFU), modifiée par la Circulaire n° 06 du 09 décembre 2019, présenté par **Mme AIT CHAUCHE Dalila**, MCA, Université de Bejaia ;

Intitulé du projet :

قانون الأسرة الجزائري : إشكالات عملية وحلول تشريعية

2. Résolution

Le Conseil a émis un avis favorable à la validation du projet PRFU présenté par l'intéressée.

Point n° 7 : Manifestation scientifique :

1. Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a été saisi d'une proposition d'un séminaire national en collaboration avec la cour de Bejaia et qui a été approuvée par le comité scientifique du département de droit public par délibération du 07 juillet 2021 sur le thème :

"الدفع بعدم الدستورية في ضوء التعديل الدستوري لسنة 2020"

2. Résolution

Le Conseil a émis un avis favorable à l'organisation du séminaire national en collaboration avec la cour de Bejaia.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation de deux (02) jurys de soutenance de l'habilitation universitaire concernant : **MM. MOUSSACEB Zahir et BELLOUL Amar.**
- 2) Désignation d'experts en vue de l'évaluation scientifique d'une (01) candidature à l'habilitation universitaire concernant **M. KACIMI Youcef.**
- 3) Désignation de quatre (04) jurys de soutenance de Doctorat en Sciences concernant **MM. KOUSSA Hocine, DIB Zakaria, LAIB Chaàbane et BENYOUB Djahid.**
- 4) Désignation d'un (01) jury de soutenance de thèse de Doctorat 3^{ème} cycle concernant **M. TOUATI Ghiles.**
- 5) Validation de deux (02) supports pédagogiques présentés par **Mme HANIFI Hadda et Mme BEZZAHI Saloua**
- 6) Validation d'un Projet de Recherche Formation Universitaire (PRFU) présenté par **Mme AIT CHAOUCHE Dalila.**
- 7) Avis favorable à l'organisation d'un séminaire national en collaboration avec la cour de Bejaia.

2. Recommandations

- 1) Néant.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté
ZOUAÏMIA Rachid



Bejaia, le 11 juillet 2021.

Le Secrétaire de la séance

ALLAM Lyès



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Études.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.